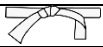

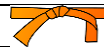
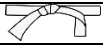

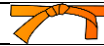
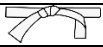




Eléments d'évaluation

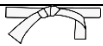

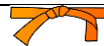
Evaluation de la compétence :
Exploiter des documents pour analyser une situation historique ou géographique

★				
<input type="checkbox"/> Présenter à l'oral un document (date, auteur, nature source, sujet)				
<input type="checkbox"/> Résumer à l'oral l'idée essentielle d'un document				

★★				
<input type="checkbox"/> Relever les informations essentielles contenues dans le document et les mettre en relation avec ses connaissances				
<input type="checkbox"/> Contextualiser				

★★★				
<input type="checkbox"/> Dégager l'intérêt du document				
<input type="checkbox"/> Dégager les limites du document				

Evaluation des compétences orales

				
<input type="checkbox"/> S'exprimer de manière claire : fluidité, rythme, débit, expressivité.				
<input type="checkbox"/> Présenter son propos de façon organisée : présentation puis analyse du document, transitions pertinentes, usage approprié des connecteurs				
<input type="checkbox"/> Maitriser l'échange oral : écouter, réagir, répondre, préciser.				

Présentation du document

Une carte thématique, à l'échelle nationale, conçue et publiée par un éditeur scolaire, Nathan, en 2011 ; porte sur l'aménagement du territoire français. Le titre induit une évolution des politiques d'aménagement d'un mode centralisé vers des formes d'action plus décentralisées. La légende vise à montrer les facteurs d'évolution d'une politique d'aménagement menée sur des territoires divers par des acteurs multiples, à des échelles différenciées.

Analyse du document

(sans attendre l'exhaustivité)

On attend que les éléments du document précis et sélectionnés par le candidat soient mis en lien avec les connaissances suivantes :

- Des politiques d'aménagement motivées par la volonté de rééquilibrer le territoire face à domination parisienne : par exemple, une politique de déconcentration urbaine par les métropoles d'équilibre.
- Identifier à l'aide de la légende les acteurs multiples et à différentes échelles de l'aménagement du territoire : l'Etat/la DATAR, les collectivités locales, l'Union européenne
- Donner les objectifs de l'aménagement du territoire : équité – compétitivité – attractivité – protection de l'environnement et gestion durable des territoires ; les relier à un exemple situé géographiquement : par exemple, action de rénovation de zones rurales (Parcs Nationaux, Loi Montagne).
- Citer un exemple concret d'action impulsée par la D.A.T.A.R pour corriger des déséquilibres et le situer géographiquement ; par exemple des actions de reconversion industrielle des régions en crise (villes lorraines)
- Identifier les moyens utilisés pour désenclaver le territoire (ex : axes majeurs TGV) ;
- Montrer comment l'U.E participe à l'aménagement du territoire : renforcement des liaisons vers l'U.E
- Intérêt du document : montrer le basculement de l'aménagement centralisé du territoire vers des politiques plus décentralisées avec des acteurs multiples agissant à plusieurs échelles sur des territoires complexes : les collectivités locales /communauté de communes/Pays ou l'UE/FEDER ou programme INTERREG.
- Limites du document : carte ancienne : les oppositions Paris/province et rural/urbain sont-elles toujours pertinentes pour rendre compte des stratégies adoptées ? une approche essentiellement étatique/nationale qui occulte les disparités sociospatiales fortes à l'échelle locale (cf les politique de la Ville et SRU pour lutter contre les fragmentations territoriales urbaines) ; dans les faits, un espace français encore fortement hiérarchisé, notion de centre/périphérie. Un aménagement passé d'une politique de rééquilibrage à une politique de compétitivité des territoires. Sur le plan épistémologique, pour les enseignants : actualité de la ligne Le Havre/Marseille à l'heure de la mutation des espaces productifs ? ou de la notion de « reconversion industrielle » : lui préférer la notion de « redéploiement/redéveloppement territorial » ? NB : la DATAR n'existe plus, remplacée par le CGET, commissariat général à l'égalité des Territoires, marquant encore une évolution des conceptions et missions de l'aménagement.